

Vous avez un retard de règles ? Une grossesse est possible.

S'il n'y a pas de désir de grossesse, il faut consulter très rapidement un médecin ou un centre de planification. Le délai légal pour une IVG (interruption volontaire de grossesse) est de 14 semaines maximum à partir du premier jour des dernières règles (soit 12 semaines de grossesse), mais les démarches et rendez-vous en centre d'orthogénie (lieu où sont pratiquées les IVG) prennent du temps.



CONTACTS UTILES

Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)
Consultations gratuites financées par la Métropole de Lyon

Bron
52 rue Marcel Bramet
Tél : 04 72 15 64 09

Givors
Maison emploi
et services publics
6 rue Jacques Prévert
Tél : 04 72 24 19 18

Lyon 9^e
15 rue de Bourgogne
Tél : 04 37 50 24 59

Neuville-sur-Saône
2 avenue M. T. Prost
Tél : 04 72 08 24 73

Oullins
198 Grande rue
Tél : 04 78 86 04 63

Rillieux-la-Pape
22 avenue Général Leclerc
Tél : 04 72 01 82 39

Vaulx-en-Velin
22 rue Condorcet
Tél : 04 78 80 17 87

Vénissieux
3 bis place Grand Clément
Tél : 04 72 89 42 96

CPEF ASSOCIATIFS
Tiers payant
Gratuit pour les mineurs

Décines-Charpieu
32 rue de la République
Tél : 04 78 49 57 86

Saint-Priest
35 Grande rue
Tél : 04 78 20 68 85

Tassin-la-Demi-Lune
29 avenue du 11 novembre
Tél : 04 78 34 98 75

Villeurbanne
2 rue Lakanal
Tél : 04 78 89 50 61

CPEF EN CENTRES HOSPITALIERS
Tiers payant
Gratuit pour les mineurs

Édouard Herriot - Lyon 3^e
5 place d'Arsonval
(Pavillon K)
Tél : 04 72 11 03 95

Croix-Rousse - Lyon 4^e
92 Grande rue
de la Croix-Rousse
Tél : 04 72 07 16 47

Saint-Joseph-Saint-Luc Lyon 7^e
20 quai Claude Bernard
Tél : 04 78 61 81 38

Lyon Sud - Pierre Bénite
Bâtiment 3 - 2^e étage
165 Chemin du Grand
Revoyet
Tél : 04 26 73 96 24

Montgelas - Givors
9 avenue Professeur
Flemming
Tél : 04 78 07 30 51

Métropole de Lyon - janvier 2015 - Conception graphique : MEDIACTE / © Jacques Lemoine, Éloïse Dutheil-Marguarite



CONTRACEPTIONS

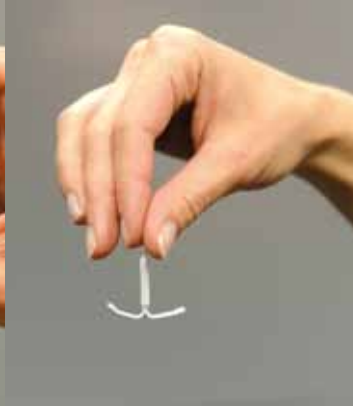
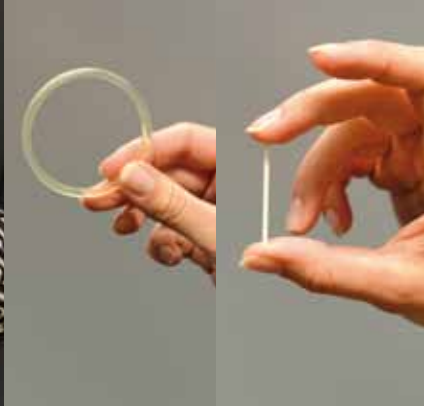
GRANDLYON
la métropole

www.grandlyon.com

Métropole de Lyon

20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
Tél : 04 78 63 40 40
www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole



PILULE: UN GESTE QUOTIDIEN

Il existe un choix très large de pilules, ce qui permet de s'adapter au mieux à chaque femme. Seul un médecin peut les prescrire mais l'examen gynécologique n'est pas obligatoire à la première consultation. La pilule est un comprimé qui se prend tous les jours jusqu'à la fin de la plaquette au même moment de la journée.

Pour la plupart des pilules, l'arrêt entre deux plaquettes est de 7 jours. Il existe aussi des pilules qui sont à prendre en continu. Efficace dès le début de la prise, à condition de ne pas l'oublier, la pilule est une méthode de contraception très fiable.

Elle s'achète en pharmacie sur ordonnance et est délivrée gratuitement aux mineures dans les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF).

PATCH: UN GESTE HEBDOMADAIRE

C'est un timbre à bien coller soi-même sur la peau, qui diffuse les hormones dans l'organisme, comme la pilule. Il s'applique une fois par semaine, trois semaines de suite, suivies d'une semaine sans patch. Délivré sur prescription médicale, il n'est pas remboursé par la Sécurité Sociale.

ANNEAU VAGINAL: UN GESTE MENSUEL

C'est un anneau que l'on place dans le vagin soi-même, comme un tampon, et qui diffuse les hormones dans l'organisme, comme la pilule. On le laisse en place pendant trois semaines puis on le retire soi-même et on reste une semaine sans anneau. Délivré sur prescription médicale, il n'est pas remboursé par la Sécurité Sociale.

IMPLANT SOUS-CUTANÉ

C'est un bâtonnet inséré sous la peau du bras par le médecin, après anesthésie locale, et qui diffuse en continu une hormone contraceptive durant trois ans.

Délivré sur prescription médicale, il est remboursé par la Sécurité Sociale.

STÉRILET OU DISPOSITIF INTRA-UTÉRIN

Il s'agit d'un petit objet en plastique, en forme de T, placé dans l'utérus par le médecin en fin ou juste après les règles. Le médecin l'enlève en général au bout de 4 ou 5 ans, ou avant si l'on désire une grossesse. Il est remboursé par la Sécurité Sociale.



Ces différents moyens contraceptifs ne protègent pas des infections sexuellement transmissibles, contre lesquelles seul le préservatif est efficace.

PRÉSERVATIF MASCULIN

C'est une gaine très mince qu'on déroule autour du pénis en érection avant toute pénétration. Il est à usage unique et est le seul moyen de contraception pour les hommes.

PRÉSERVATIF FÉMININ

C'est une gaine très mince, à placer dans le vagin comme un tampon, qui va tapisser les parois du vagin et recueillir le sperme lors du rapport sexuel. Il est à usage unique.

Les préservatifs sont efficaces s'ils sont utilisés pour tout rapport sexuel, quel que soit le moment du cycle, y compris pendant les règles. N'achetez que des préservatifs avec la mention CE qui garantit leur sécurité et vérifiez la date de péremption.

Il existe d'autres moyens de contraception, mais qui sont moins efficaces. Vous pouvez vous renseigner auprès des CPEF ou des pharmacies ou sur le site www.choisirsacontraception.fr